

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2014

- **Relocalisation du Fonds Régional d'Art Contemporain au couvent des Visitandines : demande de subventions à l'Etat au titre des Monuments Historiques - Avenant à la convention de mandat - Avenant à la convention financière entre la Région et la Ville de Caen - Approbation de l'avant-projet définitif.**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à demander une subvention auprès de l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication au titre de la rénovation des façades et de la toiture du couvent des Visitandines, au taux le plus élevé ;

APPROUVE l'avenant à la convention de mandat entre la Région Basse-Normandie et la Ville de Caen ;

APPROUVE l'avenant à la convention financière entre la Région Basse-Normandie et la Ville de Caen ;

APPROUVE l'avant-projet définitif à hauteur de 6 992 653 € HT correspondant à l'estimation économique du projet sur la base du dernier indice économique connu.

Adopté à l'unanimité.

Mme CAUCHY ne prenant pas part au vote

- **Stade nautique - Dénomination**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de dénommer le Stade Nautique "Stade Nautique Eugène MAËS".

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Service des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 24 FEVRIER 2014.